



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

## CCAS DE DOMONT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'Administrateurs  
en exercice : 9  
Présents : 3  
Votants : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à dix-neuf heures trente  
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 26 juin, s'est réuni  
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,  
sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du CCAS

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-France MOSOLO, Mme Rolande RODRIGUEZ, Mme Marie DABIN,

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme Véronique DELMASURE, Mme Marie-Claude BOISMARTEL (pouvoir à Mme DABIN), Mme Chantal MEJASSON  
M. Frédéric BOURDIN (pouvoir à Mme MOSOLO), M. Frédéric HOUSSAIS

#### ABSENTS :

Mme Laurence LUBET

### Participation au Fonds de Solidarité au Logement (FSL) Année 2024

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la Convention du 20 février 2003 conclue entre l'Etat, le Département du Val d'Oise, l'EDF-GDF, la SICAE de la vallée du Sausseron, l'ASEDIC de l'Ouest Francilien, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la participation au Fonds de Solidarité au Logement,

**VU** la demande de revalorisation par le Département par courrier en date du 14 juin 2024 de la participation du CCAS au FSL

**CONSIDERANT** qu'il convient de garantir la pérennité de ce dispositif,

**CONSIDERANT** que le CCAS prend également en charge des dépenses d'énergie dans et hors cadre FSL

#### **APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, A l'unanimité**

**Article 1 :** DECIDE d'abonder ce fonds pour un montant de 2 800,00 Euros.

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer le versement correspondant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise – 2, place de la Pergola – 95018 CERGY PONTOISE Cedex.

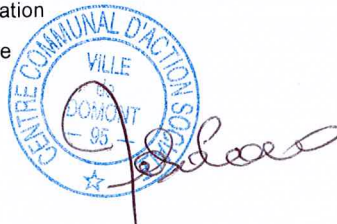
**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée à l'article 5234-6561 prévu au budget 2024.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa

- Télétransmission au contrôle de légalité le : 09.07.24  
- Publication le : 16.07.24

Signé – par délégation

La Vice-Présidente



POUR EXTRAIT CONFORME

Marie-France MOSOLO,  
Vice-Présidente du CCAS

